



COMMUNE DE SULLENS

Municipalité

Préavis municipal 1/2022 au Conseil communal de Sullens

Crédits complémentaires 2021

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les Communes et selon le préavis 3/2021 *Compétences financières de la Municipalité*, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les dépassements du compte de fonctionnement et de solliciter l'octroi des divers crédits complémentaires qui n'étaient pas prévisibles ou non prévus lors de l'établissement du budget 2021.

Budget de fonctionnement

Comptes	Désignation	Budget 2021 en CHF	Complément demandé en CHF
<u>1</u> 110 <u>110.3010</u>	ADMINISTRATION Administration <u>Traitement du personnel communal</u> Heures supplémentaires	155'000.-	11'000.-
<u>3</u> 350 <u>350.3140.00</u>	DOMAINES ET BÂTIMENTS Grande salle et Battoir <u>Entretien des bâtiments</u> Etude mesures de sécurité	15'000.-	9'000.-
351 <u>351.3140.00</u>	Collège <u>Entretien du bâtiment</u> Remise en état des sanitaires	10'000.-	9'000.--
352 <u>352.3140.00</u>	Auberge communale <u>Entretien des bâtiments</u> Remise en état terrasse (Covid) Divers	20'000.-	29'500.- 2'000.-

355 <u>355.3140.00</u>	La Lovettaz <u>Entretien du bâtiment</u> Réfection appartement 1 / 28'677.- Réfection appartement 2 / 14'649.- Réfection appartement 3 / 23'898.-	30'000.-	49'000.-
4 430 <u>430.3140.03</u>	TRAVAUX Routes <u>Entretien éclairage public</u> Diverses réparations et fixation déco. Noël	22'000.-	8'000.-
460 <u>460.3180.00</u>	Épuration et S.I.E.B.S <u>Prestations de service, assurances</u> Recherches ensablement conduite STEP	2'000.-	11'000.-
	Total des crédits nets complémentaires		128'500.-

CONCLUSION

La Municipalité prie le Conseil communal de Sullens de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal, dans sa séance du 17 mars 2022, après avoir :

- vu le préavis municipal n° 1/2022
- entendu le rapport de la Commission des finances,
- considéré que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2021 concernant le compte de fonctionnement pour un montant net total de CHF 128'500.-.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 14 février 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

C. Gozel

N. Bégel

Responsable du préavis : M. Christian Gozel, Syndic

Commission des finances : Mme Annette Corthay, MM. Martin Henri, Nicolas Valet, Frank Dayen, Eric Dubauloz